

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 10 Septembre 2007
DE GOMETZ LE CHÂTEL (Essonne)

Date de convocation : 4 Septembre 2007

Date d'affichage : 5 Septembre 2007

Membres en exercice : 16

Présents : M. Stéphane du CREST, Maire, Mme BOCS, Mme JUSTER, M. LILLE, Mme ROBIC, Mme SCHMITT, M. CATHY, M. DARMON, M. JOBERT, Mme KOEHLIN, M. MATHEY, M. NGO-TICH

Absent excusé : M. KOUTON procuration donnée à Mme SCHMITT.

Absents : Mmes BERTHIER et PARISOT, M. CLETO.

Nombre de votants : 13

Secrétaire : Mme KOEHLIN

L'an deux mille sept, le 10 Septembre à 20:40, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane du CREST, Maire.



DELIBERATION N°07-076

Objet : Institution de déclarations préalables applicables aux clôtures

Vu les nouveaux articles R 421-9 et suivants applicables au 1er octobre 2007, et notamment le nouvel article R 421-12 du code de l'urbanisme,
Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre à déclaration les clôtures sur tout ou partie du territoire de la commune,

Sur proposition de Madame Marie-Christine JUSTER, Maire-Adjointe chargée de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Décide de soumettre à déclaration l'ensemble des clôtures édifiées :
sur la totalité de son territoire.

VOTE : 13 POUR à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/09/07 et que la convocation du conseil avait été faite le 4 Septembre 2007.

Le Maire,



Stéphane du CREST